



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**FRANCE
NATION
VERTE >**

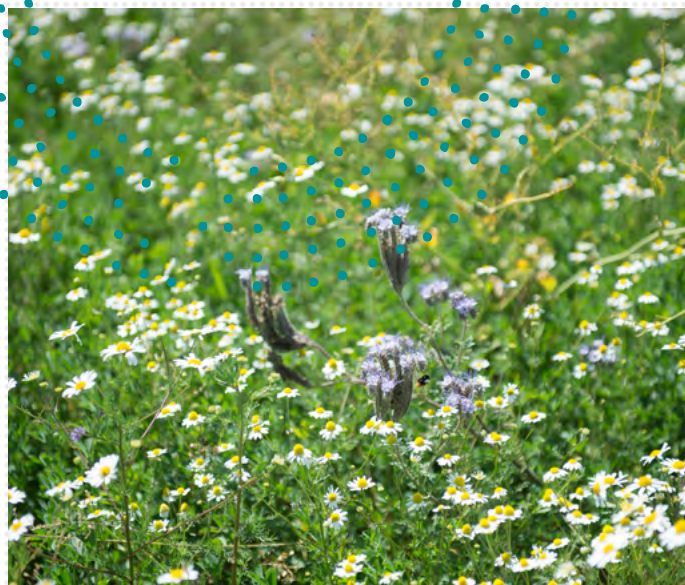
Agir • Mobiliser • Accélérer

DOSSIER DE PRESSE

STRATÉGIE ÉCOPHYTO 2030

**Panorama d'une
nouvelle année
d'actions**

18 septembre 2026





Grandes cultures biologiques dans l'Eure

La stratégie Écophyto 2030

La stratégie Écophyto 2030 a été publiée le 6 mai 2024, à l'issue d'un travail de concertation de plusieurs mois sous l'égide du secrétariat général à la planification écologique associant les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé, de la recherche et des outre-mer et l'ensemble des parties prenantes.

Avec cette stratégie, la France poursuit son **objectif de réduction de l'utilisation et des risques globaux des produits phytopharmaceutiques**, tout en s'inscrivant dans une perspective d'alignement européen, nécessaire à la cohérence des politiques publiques menées au niveau national et au niveau européen afin de conjuguer concurrence loyale et ambitions environnementale et sanitaire.

Cette stratégie traduit ainsi la triple ambition de la France en matière agricole :

- **soutenir les performances économique et environnementale des exploitations;**
- maintenir un **haut niveau de protection des cultures** par une adaptation des techniques utilisées;
- **préserver la santé publique et celle de l'environnement** dans une logique « Une seule santé ».

L'objectif de la stratégie est de ne laisser aucun agriculteur sans solution. La démarche repose sur **l'anticipation, la recherche, l'innovation, le développement d'alternatives non-chimiques et la massification des pratiques agricoles et solutions économes en produits phytopharmaceutiques dans les exploitations agricoles via un accompagnement collectif des professionnels.**

Elle doit permettre de réduire les risques et les impacts en matière de santé et d'environnement. Enfin, la protection de la compétitivité de nos filières à l'international fait l'objet d'une vigilance accrue, notamment via des clauses miroirs au niveau européen et vis-à-vis des pays tiers.

La stratégie vise une **réduction de 50 % de l'utilisation et des risques globaux des produits phytopharmaceutiques à l'horizon 2030 par rapport à la moyenne triennale 2011-2013**. Cette baisse est **mesurée par l'indicateur de risque harmonisé 1 (HRI1)**, calculé par la Commission européenne qui permet de mesurer l'évolution de l'utilisation des substances actives en les pondérant par leurs mentions de danger. Des **indicateurs complémentaires¹** sont également suivis pour rendre compte de différents aspects de la stratégie, comme des indicateurs sur les risques pour la santé humaine ou sur la qualité de l'eau.

Depuis le lancement de la stratégie Écophyto 2030 en mai 2024, le Gouvernement a œuvré, en lien avec ses partenaires, à la concrétisation de plusieurs mesures-phares des 5 axes qui la déclinent. Un premier point d'étape sur ces réalisations a été présenté aux parties prenantes, lors du comité d'orientation stratégique et de suivi (COS) qui s'est tenu le 13 mai 2025. Les ministères ont également annoncé, à cette occasion, leurs priorités de travail pour l'année à venir.

Le présent document retrace une partie du travail accompli sur la deuxième année de mise en œuvre de la stratégie Écophyto 2030 et les perspectives pour les prochains mois.

¹ Indicateurs complémentaires de suivi (i) des usages et des risques, (ii) des risques et impacts sur la biodiversité, (iii) de l'agriculture biologique et du biocontrôle, et (iv) indicateurs régionaux.

LES 5 GRANDS AXES

de la Stratégie Écophyto 2030

1.

Accélérer la recherche d'alternatives
pour se préparer à la réduction du nombre
de substances actives autorisées

2.

Accélérer le déploiement
dans toutes les exploitations des
solutions agroécologiques

3.

Mieux connaître et réduire les risques
pour la santé et pour l'environnement de
l'usage des produits phytopharmaceutiques

4.

Recherche, innovation et formation

5.

Territorialisation, gouvernance
et évaluation

Axe 1

Accélérer la recherche d'alternatives pour se préparer à la réduction du nombre de substances actives autorisées

Le nombre de substances actives approuvées au niveau européen pour la protection des végétaux diminue de manière régulière.

Afin de ne pas laisser les agriculteurs sans solutions, la recherche d'alternatives pour protéger les cultures est urgente. Elle doit s'orienter en priorité vers des solutions non chimiques, dans le cadre d'une meilleure prise en compte des enjeux de santé humaine et de l'environnement.

La recherche d'alternatives est au cœur du Plan d'action stratégique pour l'anticipation du potentiel retrait au niveau européen des substances actives et le développement de techniques alternatives pour la protection des cultures (**PARSADA**), mesure-phare portée par le Ministère de l'agriculture dans le cadre de la planification écologique.

Après une première année de déploiement, la dynamique du PARSADA s'est poursuivie avec le lancement d'un nouvel appel à projets en juin 2025, pour faire émerger et financer de nouveaux projets répondant aux enjeux identifiés dans le cadre des plans d'action.

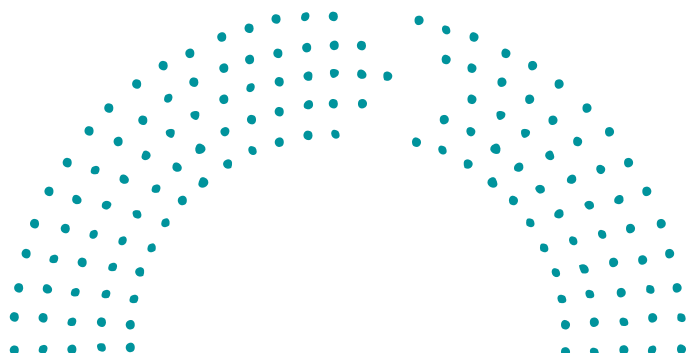
Bilan de la mise en œuvre du PARSADA (données au 31 juillet 2026)

- **Échanges en continu avec les 8 Task forces** des filières de productions végétales y compris pour les productions ultramarines ;
- **Validation de 28 plans d'actions**, co-construits avec les filières de production végétale, véritables programmes de travail pour cibler les travaux de recherche ;
- Évaluation des projets par le **Comité scientifique et technique spécifique au PARSADA**, co-présidé par l'ACTA et INRAE ;
- **45 projets lauréats mobilisant les acteurs de la recherche fondamentale et appliquée, et du monde agricole et représentant un engagement financier de 179,90 M€,** soit un budget inédit consacré à la recherche d'alternatives aux produits phytopharmaceutiques dans le cadre de la planification écologique ;
- **Le COS a été l'occasion de mettre en visibilité le projet 1^{er} DECCLIC** présenté par UNILET qui vise prioritairement les adventices. En 2 ans de conduite du projet, des solutions ont déjà été identifiées et sont en essai chez des agriculteurs.

NOUVELLES MESURES

D'autres mesures ont été conduites cette dernière année afin d'atteindre les objectifs fixés au titre de l'axe 1 de la Stratégie Écophyto 2030. On peut notamment citer :

- La mise en place, par la France, d'une **mesure conservatoire d'urgence** suspendant l'importation, l'introduction et la mise sur le marché à titre gratuit ou onéreux, en France, de denrées alimentaires provenant de pays tiers à l'Union européenne contenant des résidus de certaines substances actives phytopharmaceutiques interdites d'utilisation dans l'Union européenne. Cinq molécules sont concernées : une ayant une fonction herbicide (glufosinate) et quatre à la fonction fongicide (mancozèbe, thiophanate méthyl, carbendazime et bénomyl). Cette suspension concerne différents fruits, légumes et céréales, ainsi que le miel, dans lesquels des résidus des substances concernées peuvent être également présents à des niveaux préoccupants.
- La poursuite de la mise en œuvre du **Grand défi biocontrôle et biostimulation pour l'agroécologie (GDBBA)**, doté de 42 millions d'euros de France 2030, via la mise en place d'une infrastructure distribuée et le lancement d'un appel à projets national pour soutenir la recherche, l'innovation et le déploiement d'alternatives aux produits de synthèse pour la protection des cultures et leur fertilisation.
- La publication par la Commission européenne le 16 décembre 2025 d'une proposition de règlement « omnibus » qui vise à simplifier et renforcer les exigences de sécurité sanitaire des aliments. La proposition modifie un total de dix règlements et deux directives, dont le règlement 1107/2009 relatif à la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et le règlement 396/2005 concernant les limites maximales applicables aux résidus de produits phytopharmaceutiques. Ces négociations, qui font l'objet d'une très forte mobilisation des autorités françaises, sont une opportunité pour défendre notamment le principe de **l'harmonisation au niveau européen du système de délivrance des autorisations de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et pour faire évoluer les procédures européennes fixant les limites maximales de résidus (LMR) des produits importés dans l'Union européenne**, en particulier en vue de l'abaissement des LMR de substances interdites au sein de l'UE.



Axe 2

Accélérer le déploiement dans toutes les exploitations des solutions agroécologiques

L'évolution des systèmes de production et des itinéraires techniques agricoles contribue à la réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques. L'objectif est d'assurer la protection des cultures dans des conditions techniques compatibles avec les impératifs socio-économiques des exploitations et de la production agricoles, en visant un recours minimal aux intrants chimiques et en réduisant l'impact sur la santé et l'environnement.

À ce titre, il est essentiel de généraliser les pratiques de réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques qui ont été testées avec succès mais également de soutenir le développement des systèmes agricoles productifs particulièrement respectueux de la ressource en eau et de la biodiversité.

C'est notamment le rôle actuel assigné au réseau DEPHY qui, par l'implication de différents acteurs du développement agricole, offre un cadre permettant d'éprouver, de valoriser et diffuser des leviers agronomiques et moyens de lutte contre les bioagresseurs viables permettant de réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques, dans un souci de performance sur les plans économique, social et environnemental. Historiquement présent depuis le premier plan Écophyto il y a plus de quinze ans, le dispositif-DEPHY FERME- a fait l'objet d'une évaluation par le comité scientifique et technique (CST) de la stratégie, dans la perspective d'un renouvellement en 2027. Une réforme du dispositif DEPHY FERME a ainsi été engagée à l'été 2026, conditionnant sa reconduite sur une nouvelle période de 5 ans, soit de 2027 à 2031.



Viticulteur à Clisson (44) participant au réseau de fermes DEPHY

Perspectives autour des résultats du réseau DEPHY

Le dispositif DEPHY FERME sera profondément réformé à l'occasion de sa reconduction en 2027, comme demandé par la ministre en charge de l'agriculture lors du précédent COS Ecophyto. Cette réforme vise à :

- améliorer l'ancrage territorial des projets des futurs groupes de fermes DEPHY : lien avec les acteurs de l'aval, l'enseignement agricole, les collectivités, le Bulletin de Santé du Végétal et prise en considération des zones prioritaires au regard des risques liés aux pollutions diffuses par les produits phytopharmaceutiques ;
- renforcer le continuum entre la création de références et la diffusion de solutions et de leviers innovants et éprouvés, en priorité vers les autres collectifs d'agriculteurs (groupes Ecophyto 30 000, GIEE orientés « phytos »).

Elle vise également à renforcer l'articulation entre la production de références et la massification des pratiques, en approfondissant les dynamiques de diffusion de pratiques économes en produits phytopharmaceutiques, au sein d'un même groupe DEPHY FERME construit sur un nouveau format hybride.

Chaque futur groupe DEPHY réunira désormais des agriculteurs engagés sur un volet « *production de références* », à l'instar des groupes DEPHY Ferme actuels, lesquels seront rejoints par des agriculteurs accompagnés sur un volet dit de « *pré-massification* », en suivi allégé. Le dispositif réformé fera l'objet d'un suivi d'indicateurs, assortis de cibles de réduction adaptées à chaque système de culture, à documenter si elles ne sont pas atteintes.

Le nombre d'agriculteurs directement accompagnés au sein du réseau DEPHY devrait passer de 2 000 à 3 000, soit une hausse de 50 % de la population touchée à budget constant, pour un effectif stable de 180 groupes. Par ailleurs, une intégration plus forte de fermes présentant des niveaux d'usage de produits phytopharmaceutiques élevés ou dans la moyenne régionale à leur entrée dans le réseau DEPHY sera portée et une priorité de sélection sera donnée aux futurs groupes qui seront localisés dans les zones à enjeux au titre de la territorialisation d'Ecophyto (principalement les aires d'alimentation de captages (notamment les prioritaires) et les sites Natura 2000).

L'entrée en vigueur du dispositif DEPHY FERME rénové est prévue au 1^{er} avril 2027, avec lancement d'un appel à projets fin septembre /début octobre 2026.



Robot réalisant les travaux de désherbage mécanique

NOUVELLES MESURES

D'autres mesures ont été conduites cette année afin d'atteindre les objectifs fixés au titre de l'axe 2 de la Stratégie Écophyto 2030. On peut notamment citer :

- l'évaluation également par le CST Écophyto des groupes 30 000, dispositif de massification conçu pour déployer à plus grande échelle les enseignements du réseau DEPHY ;
- la poursuite des travaux de **rénovation du Bulletin de Santé du Végétal (BSV)**, outil d'observation et de prévision du comportement des maladies et des ravageurs. À ce jour, 18 modèles épidémiologiques nouveaux ou actualisés ont été développés depuis 2025 et 227 actions de communication sur l'épidémiosurveillance ont été réalisées ;
- le lancement de travaux relatifs à la mise à disposition pour les agriculteurs d'un outil gratuit répondant aux exigences réglementaires en ce qui concerne la tenue du **registre d'utilisation des produits phytopharmaceutiques au format électronique** ;
- le dispositif « **Prise de Risque Amont Aval et Massification de pratiques visant à réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques sur les exploitations agricoles** » (PRAAM), financé dans le cadre de France 2030, vise à soutenir la prise de risque et l'engagement dans des pratiques innovantes de transition et à accélérer le déploiement et la massification de solutions combinant des leviers déjà éprouvés, à l'échelle d'un territoire, en s'appuyant sur les opérateurs économiques. La troisième relève de l'appel à projets, opéré par Bpifrance, s'est clôturée le 14 avril 2026. Les projets déposés sont en cours d'instruction. Un premier projet lauréat dénommé BOLIIDE (Booster la Lutte Intégrée par l'Innovation, la Diversification et l'Économie durable) déposé par la filière noisette vient d'être retenu : grâce au soutien financier de l'État de plus de 11,7 millions d'euros (sur un budget total du projet de 17,9 millions), ce projet vise à développer une filière noisette performante agronomiquement, réduisant l'utilisation de produits phytopharmaceutiques tout en garantissant un revenu durable aux producteurs ;
- le lancement d'un appel à propositions en vue d'accompagner des projets permettant de caractériser la **performance environnementale des agroéquipements** ou encore de favoriser la mise au point de matériels constituant une alternative aux produits phytopharmaceutiques. Les projets retenus ont notamment pour objectifs d'évaluer les performances agronomiques et l'efficacité environnementale des pulvérisateurs équipés de systèmes de coupure automatique des jets et de mettre au point des prototypes d'outils permettant de réduire l'usage d'herbicides dans des cultures spécialisées (maraîchage, plantes aromatiques...) ;
- la levée de la séparation entre les activités de distribution et d'application et l'activité de conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, en application de la loi n°2025-794 visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur, va permettre d'élargir l'offre de conseil. Le conseil stratégique, devenu facultatif, reste un outil au service des agriculteurs qui souhaitent construire leur stratégie d'utilisation des produits phytopharmaceutiques prenant en compte les principes de protection intégrée des cultures.

Axe 3

Mieux connaître et réduire les risques pour la santé et pour l'environnement de l'usage des produits phytopharmaceutiques

Les impacts de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques sur la santé humaine et sur l'environnement sont connus. La dernière expertise scientifique collective INRAE IFREMER de 2022 a notamment mis en lumière la contamination généralisée des milieux et des organismes vivants et ses effets négatifs sur la biodiversité et les services écosystémiques. Cette contamination a également des effets sur la santé humaine et conduit chaque année à la fermeture de quelques dizaines de captages d'eau potable.

La présence de ces produits dans les milieux continue à être documentée au travers de campagnes de surveillance conduites sur l'eau et les sols. Les effets sur la santé humaine et environnementale font l'objet d'études et de publications qui analysent les effets combinés de différentes substances ou l'impact sur des espèces moins étudiées.

La réduction des risques et usages est particulièrement nécessaire sur les territoires à enjeux prioritaires tels que les aires d'alimentation de captages d'eau potable et les sites Natura 2000. Depuis 1980, plus de 30 % des captages fermés l'ont été en raison de la dégradation de la qualité de la ressource en eau. La qualité de l'eau brute au point de prélèvement, c'est-à-dire au captage, est dégradée par les produits phytopharmaceutiques : 15 % des points de prélèvement dépassent, sur la chronique 2021-2025, au moins deux fois 80 % des normes de qualité dédiées aux eaux distribuées, soit environ 4 500 points de prélèvement (sur 33 000).



Bande de luzerne en biodiversité, récoltée une fois sur deux, séparant deux parcelles de grandes cultures.

Bilan des travaux en faveur de la protection des captages

Les produits phytopharmaceutiques constituent l'une des principales sources de contamination de la ressource en eau destinée à la consommation humaine. Ces enjeux relèvent à la fois du plan Eau et de la Stratégie Écophyto 2030 adoptés en 2023 et 2024.

Des travaux sont conduits dans le cadre de la feuille de route pour la **protection renforcée des captages d'eau potable** lancée en mars 2025 afin de préciser les captages sur lesquels l'action des collectivités et des services de l'État doit intervenir en priorité et pour clarifier leurs rôles respectifs. Ils sont pilotés par les ministères de l'Environnement, de l'Agriculture et de la Santé et associent l'ensemble des parties prenantes. L'article 29 de la loi d'urgence pour la protection et la souveraineté agricoles donne désormais un cadre précis d'action qui permettra d'amplifier et d'accélérer cette politique.

La prévention de ces pollutions implique différentes actions, dont le financement relève largement des Agences de l'eau. Ecophyto intervient aux côtés des Agences de l'eau sur plusieurs points :

- un appui financier est apporté à des collectivités pour réaliser la délimitation de l'aire d'alimentation de leur captage. La prise en charge sur crédits OFB vient en complément de l'action des Agences de l'eau, sur des situations difficiles ou de blocage. Fin août 2026, le recensement des besoins a conduit à identifier 112 ouvrages dont la délimitation pourrait faire l'objet d'une aide sur ces crédits. Les besoins exprimés à ce jour s'élèvent à 1,81 M€. A titre d'exemple, la petite commune d'Haraucourt (Ardennes) bénéficiera d'une prise en charge à hauteur de 75 %, aux côtés de l'Agence de l'eau et de la Région, pour réaliser la délimitation de l'aire d'alimentation de son captage non identifié comme prioritaire ou sensible en 2022 mais qui est confronté à des pollutions aux produits phytopharmaceutiques et PFAS ayant conduit à une dérogation au titre du code de la santé publique. La commune de Labatut-Rivière (Hautes-Pyrénées) bénéficiera de son côté d'une aide de 30 % en complément de crédits de l'Agence de l'eau ;
- une démarche expérimentale a été initiée via un appel à projets ciblant des territoires croisant des enjeux eau (aires d'alimentation de captages prioritaires ou sensibles) et biodiversité (en particulier les sites Natura 2000, désignés pour des habitats et espèces remarquables et pour lesquels il a été identifié des enjeux par les services de l'État) dans un souci d'efficience de l'action publique. Il s'agit, sur ces territoires, de réduire la pression des produits phytopharmaceutiques en testant de nouveaux outils et méthodes, déployés pour accompagner les collectivités, les agriculteurs et les acteurs des filières. Les [sept projets retenus](#) seront financés à hauteur de 130 k€ en moyenne. Les centres de ressources captages et Natura 2000 accompagneront leur démarche pour capitaliser leurs initiatives ;
- le centre de ressources captages de l'OFB apporte un appui aux acteurs de la préservation de la ressource en eau (collectivités, animateurs captages, conseillers agricoles...) en leur proposant formations et retours d'expériences.

NOUVELLES MESURES

D'autres mesures ont été conduites cette année afin d'atteindre les objectifs fixés au titre de l'axe 3 de la stratégie Écophyto 2030. On peut notamment citer :

- Les services de l'État et leurs partenaires ont consolidé des actions et lancé de nouveaux projets pour poursuivre la réduction des pressions engendrées sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire. Ainsi, l'identification, au titre du décret relatif à l'encadrement de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans les sites Natura 2000 terrestres, des territoires pour lesquels une pression forte des produits phytopharmaceutiques est avérée s'est poursuivie. Des mesures contractuelles à prendre pour accompagner les agriculteurs et les structures animatrices ont été définies. La réduction des produits phytopharmaceutiques dans les sites Natura 2000 a été intégrée comme une mesure de restauration dans le Plan national de restauration qui sera soumis à la Commission européenne en septembre 2026.
- L'accompagnement des structures animatrices de **sites Natura 2000** se poursuit avec la mise en place d'un module relatif aux actions contractuelles ouvertes aux agriculteurs dans le cadre de la formation « Prise de poste » gérée par l'Office français de la biodiversité et l'élaboration de fiches pratiques à destination des structures animatrices par le Centre de ressources « Natura 2000 » concernant les dispositifs de soutien financier en faveur de la réduction des produits phytosanitaires.
- Afin de renforcer la **protection des riverains**, des travaux ont été lancés pour déployer, sur l'ensemble du territoire national, un dispositif d'information et d'accompagnement des riverains sur l'exposition aux produits phytopharmaceutiques. Un groupe de travail réunissant directions d'administrations centrales, administrations déconcentrées et agences, vise à lever les freins et à organiser un déploiement coconstruit à l'échelle nationale et locale. Des outils ont notamment été développés dans ce cadre, afin d'accompagner le déploiement d'un dispositif type Phytoréponses sur les territoires.
- La publication des résultats de l'étude PESTIRIV, qui permet de mieux connaître l'exposition aux produits phytopharmaceutiques des personnes vivant en zones viticoles et non-viticoles.
- En matière de protection des travailleurs agricoles, des avancées majeures ont été obtenues sur les exigences de performance des vêtements protégeant des risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. La révision de la norme EN ISO 27065 qui définit ces critères arrive à son terme après plusieurs années de travaux internationaux. En parallèle, se poursuit le financement de projets permettant d'améliorer les connaissances spécifiques aux expositions professionnelles et la protection des travailleurs. En région, une dizaine de projets ont été conduits afin d'accompagner les professionnels à l'évaluation du risque chimique, de sensibiliser et promouvoir les équipements de protection existants, et de coordonner les actions sur les exploitations agricoles. Des contrôles ont également été opérés afin de vérifier la conformité et la sécurité des produits phytopharmaceutiques dans le cadre du respect des règles de mise sur le marché, y compris pour la vente en ligne.
- En ce qui concerne la réduction des usages et des risques dans les pelouses sportives, de premiers résultats ont été obtenus ces dernières années dans l'objectif de se passer à moyen terme des produits phytopharmaceutiques chimiques. Plusieurs études ont permis d'améliorer l'épidémiologie des gazons et de développer des modèles prédictifs (fusariose, dollar spot), ainsi que des nouvelles méthodes de réduction des IFT chimiques, en combinant méthodes conventionnelles et de biocontrôle. Il convient de souligner également le rôle important de la formation développée dans le cadre de la Stratégie Écophyto. Cette formation relative à la lutte intégrée et combinant les moyens de biocontrôle disponibles et les OAD a permis de former des gestionnaires de terrains sportifs de haut niveau lors de 5 sessions. S'agissant de la recherche d'alternatives, la recherche variétale sur les graminées constitue l'une des pistes les plus prometteuses, qu'il s'agisse de variétés plus résistantes, de mélanges variétaux ou de l'utilisation d'endophytes fongiques. D'autres innovations sont également étudiées, notamment les peptides antimicrobiens ou herbicides et de nouvelles solutions de biocontrôle reposant sur des communautés de micro-organismes.

Axe 4

Recherche, innovation et formation

La stratégie recherche, innovation et formation d'Écophyto 2030 répond aux besoins des différents axes : transformation des systèmes de production, recherches de solutions alternatives aux produits phytopharmaceutiques, réduction des risques et évaluation de l'impact sur la santé humaine et l'environnement dans son ensemble.

Les questions de formation initiale et continue revêtent également une importance particulière à la veille d'un important renouvellement significatif des générations dans le monde agricole, et de l'ensemble des chantiers de la transition agricole, énergétique, écologique et numérique.

Enfin, il s'agit de systématiser la mobilisation des exploitations de l'enseignement agricole en partenariat avec les opérateurs de la recherche et du développement agricole, comme lieux support de démonstration des innovations des solutions alternatives non chimiques pour les utilisateurs et conseillers.

Depuis le lancement de la stratégie Écophyto 2030, la gouvernance de l'axe IV a entrepris de se renouveler pour mieux couvrir et articuler tous les aspects de son périmètre : recherche, innovation et formation. Cela s'est notamment traduit depuis le dernier COS par la nomination de Nicolas MUNIER-JOLAIN (INRAE) comme nouveau président du Comité Scientifique d'Orientation Recherche-Innovation-Formation (CSO R&I&F), le groupe d'experts en appui de l'axe IV pour contribuer à élaborer sa stratégie et sa programmation scientifique. Les travaux de ce groupe sont animés par une équipe elle aussi renouvelée (2026-2030) associant les compétences d'INRAE et d'Agreenium afin d'initier, suivre et valoriser des dispositifs en faveur de la recherche, de l'innovation et de la formation au bénéfice d'Écophyto 2030.

Ces dispositifs permettent de mobiliser les acteurs de la recherche, de l'innovation et de la formation pour travailler notamment sur les thèmes suivants :

- modèle de développement des épidémies et sa traduction en outil d'aide à la décision et Bulletin de santé du végétal ;
- analyse des freins, des dynamiques territoriales, du lien au consommateur, de l'implication des filières ;
- développement de solutions relevant de la lutte biologique par conservation, des régulations biologiques, du biocontrôle y compris avec des microorganismes ou mobilisant l'écologie chimique, les plantes de services et les cultures compagnes ;
- exposition des agriculteurs et professionnels à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques et risques pour la santé.



AGIR Écophyto: un dispositif pédagogique qui associe la réflexion des apprenants et des agriculteurs pour des gestions innovantes et robustes des systèmes de production économes en produits phytopharmaceutiques

L'enseignement agricole technique est impliqué depuis plus de 15 ans dans des projets Écophyto, visant simultanément des objectifs complémentaires: réduire l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sur les exploitations des établissements d'enseignement, renforcer la place de la protection intégrée des cultures dans les enseignements, contribuer à diffuser les nouveaux leviers de protection des cultures. Pour poursuivre cet effort, le projet AGIR Écophyto s'est lancé en janvier 2026, financé par l'OFB à hauteur de 1 M€. Ce projet se concentre sur neuf établissements publics locaux (lycées agricoles). Sur chacun de ces neuf sites, les apprenants devront concevoir une problématique territorialisée en lien avec la protection des cultures, et proposer des solutions alternatives aux phytos, qui pourront être expérimentées et évaluées sur les exploitations de ces lycées. Ces démarches reposent sur des collectifs associant les apprenants, les équipes pédagogiques et de pilotage des exploitations dans ces établissements, mais aussi localement des agriculteurs et leurs conseillers (notamment issus de groupes DEPHY), qui pourront contribuer à définir la problématique et suivre les travaux. Selon les problématiques, un apport de la recherche sera mis à contribution, en faisant intervenir ponctuellement des experts (par exemple d'INRAE ou du réseau ACTA-ITA) afin d'apporter des éclairages techniques ou méthodologiques. Le projet AGIR Écophyto est piloté par la Bergerie Nationale, qui assure un accompagnement transverse de ces neuf établissements. Elle assurera également un travail de capitalisation et de modélisation des démarches entreprises, pour concevoir des ressources et formations « clés en main » en vue de favoriser l'essaimage et la réplique dans un cercle plus large d'établissements ou à destination des professionnels.



Élèves d'un lycée agricole dans un champ devant une serre horticole

NOUVELLES MESURES

Autres actions conduites depuis le précédent COS :

- Financement de **13 nouveaux projets de recherche-innovation** sur les thématiques « rôles, responsabilisation et mobilisation des parties prenantes dans les filières, les chaînes de valeurs et les territoires, pour la transition vers une agriculture de moins en moins dépendante aux produits phytopharmaceutiques » (appel à manifestation d'intérêts lancé en mars 2025), « innovations techniques, technologiques, sociales, organisationnelles et de politiques publiques, au service d'Écophyto » (appel Écophyto Maturation **lancé** en mars 2025), et « caractérisation de l'exposition des agriculteurs et professionnels aux produits phytopharmaceutiques » (contribution à l'édition 2025 de l'appel à projets du PNR EST).
- Publication en mars 2026 de l'appel à manifestation d'intérêts pour des projets de recherche-innovation portant sur la thématique « Valeurs et acceptabilité des actions préventives pour limiter l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en agriculture » (doté de 3,50 M€) : les lauréats seront sélectionnés en janvier 2027.
- Diffusion des connaissances, via l'organisation de **deux colloques de restitution des résultats de projets de recherche-innovation** achevés, destinés aux communautés scientifiques et techniques, aux parties prenantes Écophyto comme au grand public, et portant sur :
 - « Les approches globales pour limiter l'utilisation des produits phytopharmaceutiques & la durabilité des systèmes de production agricoles alternatifs » en juin 2025 ;
 - « Comment combiner les leviers opérationnels alternatifs pour une protection intégrée des cultures ? » en mai 2026.
- Une cartographie des potentiels d'innovation des projets Écophyto a été publiée en juillet 2025. Elle identifie 44 cas d'études de solutions ouvertes à la reprise économique, c'est-à-dire portées à un stade de maturation suffisamment élevé pour intéresser les acteurs économiques (coopératives, industriels, conseillers, etc.), les SATT, les Carnot, les Pôles de compétitivité, qui pourraient les reprendre à leur compte pour finaliser leur maturation et les porter vers le marché et le déploiement à plus grande échelle. Parmi ces solutions, quatre ont également fait l'objet de Certificats d'Économie de Produits Phytopharmaceutiques (CEPP). Quelques exemples :
 - biocontrôle basé sur une ou plusieurs souches de trichogrammes contre les lépidoptères ravageurs sur les fleurs ornementales et aromatiques ;
 - l'optimisation de l'efficacité du chitosane comme solution de biocontrôle contre le mildiou de la vigne ;
 - le renforcement de la lutte biologique contre *Aculops lycopersici* grâce à l'utilisation de plantes compagnes ;
 - le développement de nouvelles solutions de paillage biodégradables pour l'agriculture dans les DOM.

Axe 5

Territorialisation, gouvernance et évaluation

La stratégie Écophyto 2030 est copilotée par les ministères chargés de l'Agriculture, de la Transition écologique, de la Santé et de la Recherche. Sa gouvernance repose sur plusieurs instances, notamment le Comité d'orientation stratégique et de suivi (COS), le Conseil scientifique et technique (CST) et le Comité scientifique d'orientation recherche et innovation (CSO-RI).

La stratégie bénéficie de **plusieurs sources de financement**, qui peuvent être dédiées (enveloppe historique de la Stratégie Écophyto opérée par l'OFB, crédits de la planification écologique, dispositifs dédiés de France 2030) ou non (PAC, Ambition bio, CASDAR, etc.).

Pour atteindre l'objectif, **il est essentiel de développer des approches dynamiques et partagées pour passer de l'échelle de la parcelle et du producteur à celle du territoire et de la filière**. La territorialisation de la stratégie constitue donc un enjeu majeur.

Poursuite de la déclinaison territoriale d'Écophyto 2030

La réussite d'Écophyto 2030 suppose une territorialisation forte et la mobilisation des acteurs locaux. Cette déclinaison passe d'abord par la réalisation d'un diagnostic régional qui identifie des territoires prioritaires, tout particulièrement des aires d'alimentation de captages, des zones à enjeux pour la biodiversité (ex : sites Natura 2000) et des territoires jugés prioritaires en raison de la présence d'établissements sensibles ou d'expositions particulières des riverains. Sur cette base, un plan d'action est élaboré dans chaque région, qui couvre à la fois l'ensemble de la région par des actions transversales et les territoires prioritaires par des actions dédiées pour lever les verrous et massifier les transitions.

Après une phase pilote lancée à l'automne 2024 dans quatre régions, les pouvoirs publics sont mobilisés depuis l'été 2025, avec l'appui d'une prestation d'animation, de suivi et de capitalisation, pour accompagner l'ensemble des régions dans la réalisation de leurs diagnostics puis dans l'élaboration de leurs plans d'actions, sous la responsabilité du Préfet de région.

La circulaire interministérielle du 3 mars 2026 cadre les attendus du diagnostic territorial et du plan d'action. Elle propose une méthodologie en visant une certaine homogénéité entre les régions, notamment dans l'identification des territoires prioritaires, et fixe un socle d'indicateurs communs. La concertation et la pleine association des parties prenantes sont un impératif dans cette démarche.

NOUVELLES MESURES

D'autres mesures ont été conduites cette année afin d'atteindre les objectifs fixés au titre de l'axe 5 de la Stratégie Écophyto 2030. On peut notamment citer les mesures suivantes :

- **Christophe Chassande a été nommé coordonnateur de la stratégie.** Le comité de pilotage opérationnel (CPO), dont il assure la présidence, a été mis en place. Cette nouvelle instance assure la coordination et le suivi de la mise en œuvre opérationnelle des actions de la stratégie.
- **Le Comité scientifique et technique (CST) a lancé des travaux d'évaluation** sur des actions historiques d'Écophyto : celles sur le réseau DEPHY et les groupes 30 000 ont été publiées, et celle sur le bulletin de santé du végétal est en cours.
- **Plus de 50 millions d'euros ont été engagés au titre de la planification écologique** en 2025, notamment pour poursuivre la mise en œuvre du PARSADA (cf. axe 1), et l'accompagnement de projets territoriaux via les DRAAF.
- **La maquette budgétaire Écophyto** a été notifiée à l'Office français de la biodiversité (OFB) pour un montant de 41 millions d'euros pour chacune des années 2025 et 2026. Elle finance notamment des actions structurantes telles que le bulletin de santé du végétal, l'animation régionale ou encore le réseau de fermes DEPHY.
- Une gouvernance spécifique à l'outre-mer a été mise en place, en partenariat avec l'ODEADOM et le CIRAD, pour une meilleure synergie entre les territoires ultra-marins dans la mise en œuvre d'Écophyto.

Pour le suivi de la stratégie, le Gouvernement a acté un changement de méthode avec une approche fondée sur la réduction des risques et des usages cohérents avec nos engagements européens et internationaux.

L'objectif national de la stratégie Écophyto 2030 est une diminution de moitié en 2030 de l'utilisation et des risques globaux de produits phytopharmaceutiques par rapport à la moyenne triennale 2011-2013.

L'indicateur européen HRI1 a été retenu pour suivre cette cible. En France, sa valeur est de 53 pour 2024 (dernière valeur disponible à date), en baisse de 47 % par rapport à la période de référence (2011-2013). Néanmoins, sa légère augmentation entre 2023 et 2024 appelle à maintenir les efforts pour que sa baisse s'inscrive dans le temps.

Des **indicateurs complémentaires** sont également suivis pour rendre compte de différents aspects de la stratégie. Il s'agit d'indicateurs de suivi (i) des usages et des risques, (ii) des risques et impacts sur l'eau et la biodiversité, (iii) de l'agriculture biologique et du biocontrôle et (iv) des indicateurs régionaux.

Une analyse détaillée de l'évolution de l'indicateur HRI1 et des indicateurs complémentaires est disponible sur la page suivante : [Les indicateurs de suivi de la stratégie Écophyto 2030](#)

Dans le souci de suivre au mieux l'évolution des efforts réalisés, le Gouvernement a saisi l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) afin d'identifier les pistes d'amélioration du HRI1. Le rapport, finalisé au premier trimestre 2025, est consultable en ligne. Ses conclusions et propositions ont fait l'objet d'une présentation aux membres du COS.

La France suit par ailleurs avec attention les discussions au niveau européen et les travaux menés par la Commission sur l'analyse de faisabilité d'éventuelles améliorations de l'indicateur HRI1.

Les perspectives pour les prochains mois

Le Gouvernement poursuit ses efforts sur les chantiers prioritaires identifiés l'an passé, afin de garantir la consolidation des mesures en question et leur inscription dans le temps.

Ainsi, les actions au titre du PARSADA se poursuivront avec la mise en œuvre des projets retenus lors des vagues 1 et 2 et le suivi de leur bon déploiement grâce au pilotage harmonisé mis en place. Des interactions entre les projets PARSADA, les lycées agricoles et le réseau DEPHY seront encouragées.

La France continuera de porter ses priorités auprès des instances européennes pour défendre le principe de l'harmonisation du système de délivrance des autorisations de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et faire évoluer les procédures européennes fixant les limites maximales de résidus (LMR) des produits importés, en particulier en vue de l'abaissement des LMR de substances interdites. Elle poursuivra son action pour limiter les distorsions de concurrence, à l'image des mesures conservatoires d'urgence qu'elle a déjà prises vis-à-vis des denrées alimentaires contenant des résidus de substances dangereuses interdites dans l'Union européenne.

Dès qu'ils seront disponibles, les travaux du CST relatifs aux résultats de **l'évaluation du bulletin de santé du végétal** seront analysés en vue d'identifier les évolutions à apporter au dispositif.

La **politique de protection des captages d'eau potable** sera renforcée et accélérée par la mise en œuvre de l'article 29 de la loi d'urgence pour la protection et la souveraineté agricole. Elle permettra d'identifier précisément les aires d'alimentation de captages sur lesquels l'action doit être priorisée en ciblant les zones les plus contributrices à la pollution et d'accompagner techniquement et financièrement collectivités et agriculteurs dans la mise en œuvre de plans d'action et solutions graduées permettant un changement de pratiques susceptible de réduire significativement les risques de pollution diffuse.

Les analyses conduites pour identifier **les sites Natura 2000** soumis à une pression des produits phytopharmaceutiques se poursuivront. Les synthèses des premiers travaux seront présentées aux parties prenantes en 2026. Les outils existants permettant d'accompagner les exploitations agricoles situées dans les sites à enjeux devront être identifiés (mesures volontaires). Des actions complémentaires seront lancées pour permettre aux structures animatrices d'accompagner et de conseiller les agriculteurs (analyse de la sensibilité des habitats et espèces communautaires par le Museum d'histoire naturelle, mise en place d'une formation « agriculture/agronomie » en partenariat avec Chambres d'agriculture France, prise en compte de la problématique et donc du traitement des produits phytopharmaceutiques dans les documents de gestion des sites, etc.).

Le dispositif DEPHY FERME sera profondément réformé à l'occasion de sa reconduction en 2027, pour améliorer l'ancrage territorial des projets et renforcer le continuum entre création de références et la diffusion de solutions et de leviers innovants et éprouvés en vue de leur massification

Les travaux de **recherche d'alternatives aux produits phytopharmaceutiques sur les pelouses sportives** se poursuivront afin d'accompagner les acteurs pour une généralisation de l'arrêt d'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans les équipements sportifs.

Un portail national **d'information sera créé sur l'exposition des riverains aux produits phytopharmaceutiques qui coordonnera les dispositifs déployés au niveau régional** et permettra d'assurer une réponse aux questions des citoyens. Le groupe de travail chargé du déploiement du dispositif produira dans les prochains mois des outils à la destination des régions visant la mise en œuvre opérationnelle du dispositif. Le ministère en charge de la Santé mènera des actions en vue de sensibiliser les professionnels de santé.

La **coordination des dispositifs de recherche** y compris avec les instituts européens sera renforcée par l'actualisation de la cartographie de la recherche existante. Dans le même temps, une étude sera lancée pour analyser l'impact des travaux réalisés et identifier les sujets non pris en charge dans les dispositifs passés et en cours. Cette étude permettra de **mieux orienter la stratégie de recherche et d'innovation à venir** et construire des indicateurs permettant de mesurer l'impact de l'axe 4 (recherche, innovation et formation) et d'en assurer le suivi.

À ce titre, il sera notamment nécessaire d'amplifier l'approche systémique pour construire des approches combinatoires, associant par exemple l'usage de variétés résistantes avec du biocontrôle, et le raisonnement à différents niveaux, de la parcelle à la région ou à la zone géographique.

Le travail d'analyse des indicateurs se poursuivra ainsi que le suivi des discussions à l'échelle européenne sur l'amélioration de l'indicateur HRI1.

Enfin, la **déclinaison territoriale de la stratégie** sera finalisée sur l'ensemble du territoire (métropole et départements d'outre-mer), à travers la réalisation dans chaque région d'un diagnostic territorial puis l'élaboration d'un plan d'action dans les prochains mois. La dynamique de territorialisation reste engagée, notamment auprès des acteurs locaux des territoires prioritaires, en veillant à l'association et la concertation de l'ensemble des parties prenantes.

La maquette Ecophyto 2026, qui se traduira par des conventionnements entre l'OFB et les porteurs de projets à partir de l'automne 2026 et majoritairement en 2027, prévoit une enveloppe confiée aux Préfets de régions pour accompagner les plans d'actions territoriaux (cf. axe 5). Cette enveloppe, fixée à hauteur de 2 030 000 € à répartir entre les régions, viendra en complément des autres actions conduites en région (notamment : animation régionale, bulletin de santé du végétal, réseau DEPHY, délimitation des aires d'alimentation de captage, animation sur les zones à enjeu eau et Natura 2000, etc.). Les projets accompagnés seront retenus régionalement et conventionnés directement auprès de l'OFB. Un cadrage national sera élaboré en collaboration entre les ministères, les services régionaux et l'OFB.

Pour **l'outre-mer**, les priorités sont la structuration de la coordination outre-mer de la stratégie Écophyto 2030, la définition des modalités de l'appui financier dédié à l'outre-mer et l'évolution des outils de financements des politiques agricoles disponibles dans les territoires ultramarins et le soutien aux transitions.

CONTACTS PRESSE

Service de presse de Monique Barbut

Tél : 01 40 81 78 65

presse.mtebncn@ecologie.gouv.fr

Service de presse de Annie Genevard

Tél : 01 49 55 59 74

cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse de Philippe Baptiste

Tél : 01 55 55 82 00

presse-mesr@recherche.gouv.fr

Service de presse de Stéphanie Rist

presse-dgs@sante.gouv.fr